

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT.

Table with 2 columns: Edition type (Quotidienne, Semi-quotidienne, Hebdomadaire) and Price (Par an, Payable d'avance).

PREMIER PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Type of advertisement (Six lignes, Chaque insertion suivante) and Price.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

Bureaux à Québec, No. 1, rue Bûade, à côté du Bureau de Poste.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

QUEBEC,

JEUDI, 12 DÉCEMBRE 1867.

On dirait que, depuis quelque temps, la Gazette de Montréal est rédigée par quelqu'un qui a sur le cœur une destination faite par le gouvernement local de Québec.

Dans son numéro d'hier, elle prend occasion de l'incursion de l'Union des charpentiers dans certains chantiers, pour accuser de "lâcheté et de folie, les autorités qui méseurent des pouvoirs de la Couronne dans cette bienheureuse localité" (Québec).

Evidemment, en effet, le gouvernement local a tort. Il devrait savoir que, quand un homme est capable de régenter la Cour d'Appel, c'est un crime de tenir ses lumières sous le boisseau.

Nous nous permettons, toutefois, de dire à la décharge du gouvernement de Québec, qu'il n'a eu connaissance de l'incursion des charpentiers qu'après qu'elle a été terminée, et que les victimes de l'incursion elles-mêmes, n'ont pu donner les noms de leurs agresseurs.

La sagesse et la bravoure de l'avisé spontané de notre gouvernement auraient donc été inutiles dans cette affaire.

Mais, nous sommes sûr que les autorités de la Province de Québec se le tiendront pour dit, et qu'à l'avenir, elles consulteront, avant d'agir, l'avisé de la Gazette. Sinon, elles s'exposeraient à se faire appeler par lui, des "nullités incapables qui parodient la justice et prostituent les lois;" et il est clair qu'elles ne pourraient tenir devant un pareil jugement, parti d'un homme qui a si bien montré son respect pour la justice et les lois dans l'affaire Lamirande.

M. Joly a profité de la discussion du nouveau bill du Grand-Tronc, pour se plaindre du peu de facilités que cette compagnie donne aux colons des cantons de l'Est, pour le transport du bois.

Il y a longtemps que l'on aurait dû faire des réclamations à ce sujet. Il s'agit là d'une question vitale. Les colons nouvellement établis, n'ont d'autres ressources que la vente du bois qu'ils abattent pour défricher leurs terres. La colonisation fait des progrès là où cette vente se fait à des conditions avantageuses.

Depuis quelques années, cette compagnie refuse de transporter du bois, ou n'y consent qu'à des conditions qui équivalent à un refus.

La conséquence de cela est que, non-seulement la colonisation ne progresse plus dans les cantons, mais que cette partie du pays se dépeuple rapidement. Les colons abandonnent leurs terres, sur lesquelles ils ne peuvent plus vivre, et s'en vont aux Etats-Unis par centaines.

Entretiens Philosophiques.

Demain, à sept heures et demie : Sujet — Examen critique du cartésianisme, de l'ontologisme et du traditionalisme, au point de vue de l'origine des idées; Vraie doctrine.

Nous avons annoncé qu'il n'y aurait pas de conférence demain, mais la lecture de M. Mont-Petit étant remise à mardi prochain, M. l'abbé Chandonnet nous autorise à dire que cette conférence aura lieu.

Nous sommes priés de la part de M. Lemessurier, de dire que les insinuations contenues dans les deux articles du Mercury d'hier, à l'égard des charpentiers, sont des calomnies; que M. Lemessurier est tout à fait l'opposé de l'ordre et de la paix que n'importe qui, et qu'il défie le Mercury d'indiquer un seul acte de sa part qui puisse être interprété dans un sens contraire.

DEBATS PARLEMENTAIRES

CHAMBRE DES COMMUNES.

Suite de la séance du 9 décembre.

M. Chamberlin propose de référer la requête de M. Arthur Harvey au comité de la bibliothèque. — Adopté.

L'ordre du jour étant rappelé sur l'adoption des résolutions relatives au territoire du Nord-Ouest, M. Macdonald dit qu'il propose que les résolutions ne soient pas adoptées, mais qu'elles soient renvoyées au comité général de la chambre, pour y faire certains amendements.

On s'est objecté à la sixième résolution, sous prétexte qu'elle renferme quelque chose d'inconvenant, et qu'il serait difficile sinon impossible de faire entrer dans l'ordre qui doit émaner en conseil, par Sa Majesté, une raison plausible pour excuser certains énoncés compris dans cette résolution.

En considérant de nouveau la question, le gouvernement s'est convaincu que ce qui devrait être détaillé dans l'adresse est réellement contenu dans la première moitié de la résolution. Il est en conséquence proposé de rayer la dernière partie commençant après les mots "Résultés," et la résolution se lira comme suit: "Que, dans le cas où le gouvernement impérial consentira à transférer au Canada la juridiction et le contrôle sur cette contrée, il sera expédient de pourvoir à ce que les droits de chaque corporation ou individu dans laquelle soient respectés, et qu'ils soient sous la protection des cours de juridiction compétentes."

—O monsieur, vous ne savez pas ce que c'est que d'être seule, sans parents sans amis, sous le poids de ce qu'on appelle une faute... Je n'avais pas mangé depuis deux jours.

—Alors je perdis la tête. Il était si mignon, si rose; je n'ai pas voulu le voir mourir. J'ai pensé que le bon Dieu me le sauverait par ce moyen... Et Dieu m'a entendue, l'enfant a été sauvé.

—Et bien? — Eh bien, monsieur, j'ai su ce qu'il était devenu, et j'ai eu le courage de le laisser dans le bien-être, sous les baisers de sa mère adoptive... Je me suis tenue dans l'ombre, remerciant le ciel parce que mon enfant ne pâtissait pas...

—Achevez! — Oh! j'en suis sûre, vous avez deviné qu'Eugène est mon fils! Cette confidence fut suivie d'un paroxysme de douleur plus grand encore que le premier.

—M. Fougère arpenait le plancher en multipliant les gestes; il donna cours à ces paroles véhémentes: —"Oui, j'ai compris. Vous avez fini par ne pouvoir plus vous tenir en repos. C'est cela; on abandonne son enfant, on le livre au hasard d'une tendresse étrangère. Et puis, plus tard, on est pris d'un févreux besoin de le revoir."

—Je me mourais de son absence. — Et moi qui ignorais tout, je vous ai placés chez Madame Zähler. — Vous m'avez donné le seul bonheur que j'ai eue en ce monde. — Eh! quoi, vous parvenez à ce but tant désiré, et vous vous conduisez de manière à être renvoyée!

M. McDougall pense que cet amendement va régler toute difficulté. Motion adoptée. La chambre se forma de nouveau en comité; M. Steward Campbell, à la présidence.

Un amendement est proposé à la sixième résolution. M. Holton demande si la résolution comporte l'intention d'ouvrir des cours de justice dans ce pays, ayant droit à ces réclamations de la compagnie de la Baie d'Hudson qui se voit déposséder de son territoire.

Sir John A. Macdonald répond que la proposition ne comporte pas cela. Voici ce qu'elle signifie: Sa Majesté, dans sa capacité impériale comme Souveraine de la Grande-Bretagne, et Souveraine de ce vaste territoire du Nord-Ouest. Il est proposé que la chambre présente une adresse à Sa Majesté d'après les termes de l'acte d'Union, et Sa Majesté, par ordre en conseil, pourra transférer cette souveraineté au parlement du Canada, ou à ce que le parlement lui donne un gouvernement. Le parlement du Canada fera des lois pour son bien-être.

Sans doute que, dans ce but, le gouvernement devra établir des cours de justice pour la protection de la vie et de la liberté. Il est difficile de prévoir à quelles conditions le gouvernement impérial nous fera ce don; mais quelles qu'elles soient, le parlement du Canada sera auparavant appelé à les sanctionner. (Écoutez! écoutez!) Ce territoire aura sa représentation, afin que la population puisse se faire entendre dans notre parlement.

M. Holton: — Comme il est compréhensible que le principal objet, dans l'acquisition de ce territoire, est de Pourvoir au commerce et d'y établir un gouvernement, il s'agit maintenant à savoir si, tant que les réclamations de la compagnie ne seront pas réglées, nous pourrions par le simple transport de cette souveraineté à la mère patrie, obtenir le pouvoir de faire ce que la mère-patrie n'a jamais permis à personne de faire et que la compagnie prétend défendre à ce qu'elle soit, savoir: Le trafic avec la population. Il croit que l'acte d'Union veut dire, que l'adresse à Sa Majesté devra suivre les négociations, et que cette adresse devra comprendre clairement et distinctement les conditions auxquelles on propose de réunir ce territoire au Canada.

M. Home dit qu'il lui semble que le gouvernement traite la question avec un excellent esprit, et étant admis que tous ont le même but, pourquoi ne lui serait-il pas permis de faire un pas de plus. Il a déjà dit qu'il connaissait bien ce territoire pour y avoir vécu. Il croit qu'il peut faire vivre non-seulement des milliers, mais des millions de hommes. Ce serait une disgrâce de le laisser dans l'état dans lequel il est aujourd'hui. Les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson doivent au moins être limités. Sans vouloir faire des embarras au gouvernement impérial de convertir la terre de Rupert et d'autres parties du territoire en colonies de la Couronne. Ce serait un grand bienfait pour la civilisation. Si la jeunesse de notre pays se sent le désir d'aller s'établir, qu'elle fasse, et lui, pour un, sera prêt à voter toute somme raisonnable d'argent pour ouvrir des communications.

Le Dr. Tupper dit qu'il n'aurait pas probablement pris part à ce débat, si un des députés de sa province, qui a déjà montré des vues hostiles au projet, n'eût exposé ses vues. Il est lié à supporter ce projet, d'abord comme l'un des délégués à la première convention de Québec, où le système actuel fut inauguré.

Ceux qui y rencontrèrent les représentants des différentes provinces, animés d'un commun intérêt et mis par la vue d'un commun danger, dans la perspective d'une grande puissance armée sur la frontière, comprirent que l'annexion du Nord-Ouest conservait une grande augmentation de population et de richesse pour la nationalité qui y avait la bonne fortune de représenter. Pour cela il fallait mettre cette nationalité en position d'accomplir elle-même ses propres destinées. Il fallait aussi répondre à cette tendance générale et constante de l'émigration vers l'Ouest.

On a remarqué que les émigrés irlandais qui s'en vont aux Etats-Unis sont pleins de fierté de leurs succès en Angleterre, tandis qu'il n'y a pas d'hommes plus loyaux que ceux qui se sont faits au Canada. Il importe donc pour s'attacher une population ferme d'ouvrir les vastes territoires du Nord-Ouest à l'émigration irlandaise qui croûpait, en Irlande, dans la misère et le malcontentement.

La construction du chemin de fer interocéanique coïncide heureusement avec l'ouverture du Nord-Ouest pour imprimer un élan plus irrésistible à l'émigration. Les hommes généreux qui ont sacrifié leurs années personnelles pour faire triompher l'Union, se trouvant, en ce moment, en phalange serrée pour défendre les résolutions. Je n'ai jamais entendu un homme

public sacrifier aussi généreusement ses opinions politiques que M. McKenzie, pour faire triompher un projet national. Il a toujours cru que le député de Hants occupait une triste position dans la chambre, mais il ne l'a jamais plaint autant que depuis que le député de Shefford l'a pris sous sa protection. Il a été surpris d'entendre énoncer que les libertés du peuple de la Nouvelle-Ecosse ont été violées; il dit que ce soit de prouver que les députés, qui ne soumettent pas la question au peuple lors des élections, il peut dire au membre de Shefford qu'il oublie ce qui est dû aux intérêts du Dominion, quand il défend un homme qui, jour et nuit, emploie tous ses efforts pour détruire et ruiner ces mêmes intérêts.

Il dit que le succès obtenu dans les élections par le parti anti-unioniste de la Nouvelle-Ecosse est dû aux moyens déloyaux qu'il a employés. Les hommes de ce parti ont tant crié sur tous les tons pour persuader au peuple qu'on avait violé ses droits de la manière la plus illégale et la plus arbitraire, que celui-ci, sans s'en rendre compte par lui-même, a fini par le croire. Il continue à féliciter la conduite de membres de Hants et de tout le parti dont il est le chef, et montre qu'il y a dans sa carrière politique des tergiversations empreintes d'un cachet qui est loin de convenir à un homme de son caractère.

M. Dorian dit que si le peuple du Canada est méprisé parce que nous sommes à l'état de colonie, peut-on dire que nous soyons sortis de cet état, ou que nous en sortirons par l'acquisition du territoire du Nord-Ouest? Ce territoire nous offre des terres fertiles, mais on ne peut y parvenir en passant par les Etats-Unis, au milieu de terres plus fertiles encore et également offertes aux émigrants pour les colons.

En outre, pourquoi aller chercher si loin, dans des régions à peine accessibles, des terres à défricher, tandis qu'il y en a peut-être 5 ou 6 millions d'acres dans le Nouveau-Brunswick et la Province de Québec qui n'attendent que les bras du colon. Et ce territoire du Nord-Ouest, il faut l'acheter, sans savoir encore ce qu'il va nous coûter, parce qu'on ignore quels sont les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson sur ce même territoire.

M. Chauveau parla longuement en français, et dit que nous devons acquiescer le territoire du Nord-Ouest pour empêcher les Etats-Unis de nous entourer, et pour conserver notre indépendance.

M. Joly fit quelques remarques sur la question. M. Cartier expliqua le sens de l'amendement proposé à la sixième résolution. M. McKenzie dit que plus il étudie la question, plus il se convainc de la nécessité d'ouvrir ce territoire immédiatement. Et dans une question d'une importance nationale comme celle-ci, il convient de mettre de côté tout esprit de parti.

Les résolutions sont ensuite rapportées avec des amendements, et il est ordonné que les rapports soient renvoyés demain.

M. Holton dit qu'on ne doit pas adopter ces résolutions et acquiescer ce territoire, avant de savoir d'une manière certaine ce qu'il nous coûtera. Et la chambre s'ajourna à 2 heures 5 minutes.

Séance du 10 décembre.

M. Tilly présente le bill du tarif. C'est, dit-il, en substance, l'acte qui était en force dans la loi de la mère patrie, avec quelques changements devenus nécessaires pour fonctionner dans les différentes provinces.

M. Holton: — Et ce que le bill impose quel droit ou en augmente quelques uns? — M. Tilly: — Non.

M. Holton: — C'est une chose très agréable qu'une mesure douanière qui n'impose pas de charges.

M. Tilly: — Elle impose les pénalités.

M. Holton: — Je doute qu'en ce cas-ci, ce bill puisse être introduit, si l'on n'a pas des résolutions qui doivent être adoptées en comité de la chambre, que le bill soit sans frais et sans risque pour le gouvernement.

Le bill est la même fois, et ordre donné pour la seconde lecture demain.

M. McKenzie: — En proposant l'adoption du quatrième rapport du comité des impressions au sujet des rapports officiels des députés, il explique dans tous ses détails les calculs sur lesquels le rapport est basé, et dit que si les députés doivent être rapportés, il est certain que l'ouvrage ne sera pas plus efficacement et d'une manière moins satisfaisante que d'après le projet proposé par le comité.

Les dépenses totales pour une session de 12 semaines ou 60 jours de travail, seront de \$12,019 pour les rapports en anglais et en français.

Les imprimeurs devront fournir chaque jour 2000 copies sur de grands feuillets, et 1700 volumes reliés à la fin de la session. 36 heures devront être accordées avant de mettre ces feuillets en livres, pour donner aux membres la facilité de corriger les erreurs verbales. Il dit qu'il a reçu une soumission d'un journal de Montréal, mais le prix de presse considérablement ce qui avait été fixé au maximum par le comité d'après le projet présenté.

Il fait remarquer que toutes les autres colonies anglaises ont des rapports officiels des députés de leurs législatures, et mentionne spécialement ceux de la Nouvelle-Zélande, comme faisant un ouvrage très-estimable sous tous les rapports. Répondant à l'attaque dont il a été l'objet dans un journal d'Ottawa, relativement à ce sujet, il dit qu'il traitait avec un souverain mépris une semblable conduite.

M. D. A. Macdonald (Glenarry) déclare qu'il est opposé à tout rapport officiel. Il pense que ce serait mesurer à l'extrême par le comité d'après le projet présenté.

M. Holton dit qu'il est fortement en faveur de l'adoption de cette mesure. Il croit que quiconque a suivi les affaires du parlement, a pu rapporter l'inconvénient de ne pas avoir un rapport autorisé des discours de nos hommes publics.

M. Jones (Leeds Nord) s'oppose aux rapports, sous prétexte qu'ils ne vaudraient pas les dépenses qu'ils coûtent.

M. Spratt s'oppose aux rapports parce que les discours déjà trop longs, seront encore plus longs que ce système sera adopté.

M. Howe dit que, n'étant ce la circonstance spéciale dans laquelle le parlement était assemblé, il serait disposé à laisser les rapports à la presse publique. Mais il faut se rappeler que ce parlement représente une nation, et dans les villes petites, les journaux ne pourraient pas rapporter les débats, jour par jour, comme le font les journaux de Toronto et de Montréal, si le parlement siègeait dans l'une ou l'autre de ces villes. Quant aux journaux de Toronto et de Montréal, ils obtiennent leurs rapports par le télégraphe, ce qui nécessite des dépenses énormes. Pour la population des Provinces Maritimes, les discours qui leur parviendraient par le télégraphe, surtout ceux de leurs membres, seraient troués, et défigurés; cependant il avoue que, pour lui, les rapporteurs lui ont fait ample justice. Pour ce qui est des dépenses, qu'est-ce que \$12,000 pour une nation comme celle-ci (Kiros). Il se dit qu'il prendra les comptes publics, et que dans une demi-heure il énoncera la somme nécessaire. Il croit que les rapporteurs sont aussi fidèles à reproduire les discours, qu'il est possible de le faire dans les circonstances présentes; mais pour les raisons qu'il a données, le système actuel est loin d'être parfait. Il a autrefois pris place lui-même dans la galerie des rapporteurs et fait leur ouvrage jour et nuit. Il connaît la responsabilité de leur travail, et il plus souvent ils ne reçoivent qu'ingratitude de la part des membres dont ils font les discours généralement beaucoup mieux qu'ils ne les ont fait eux-mêmes, et rarement plus mal. (Écoutez! écoutez!)

M. Bodwell s'oppose à la mesure, à cause de ses dépenses.

M. Chamberlin est en faveur. Il dit que sous le système britannique, nous n'avons pas une constitution formée de précédents politiques, des discours éclairés des sages de la nation assemblés en parlement. Comme nous nous efforçons d'avoir une constitution basée sur celle de la mère patrie, nous aurons aussi des précédents dans une forme authentique des discussions du parlement. Nous devons faire pour la législation comme les cours de justice, ou les décisions des juges sont conservées et presque toujours font loi dans les cas semblables.

M. Dunkin est en faveur du projet. C'est un moyen d'économiser du temps au lieu d'en perdre; les discours seront moins longs, parce que les membres sachant qu'ils seront conservés, leur donneront plus de soin. Il va sans dire qu'il le doit et avoir un rapport officiel, il devra être dans les deux langues.

M. John A. Macdonald dit que le gouvernement laisse dans une forme authentique des discussions du parlement, il ne fait que soumettre les conditions auxquelles ces rapports peuvent être publiés.

Il suggère de référer la question à un comité qui préparera le projet.

Il est d'avis que les rapports doivent être publiés en anglais en français; car autrement il y aurait injustice pour les Bas-Canadiens. Il faudrait un rédacteur responsable pour la correction et l'exactitude des rapports.

Les membres avertis de la permission de faire des corrections verbales dans les rapports, mais rien de plus.

Il est très-important d'avoir des rapports authentiques des députés, surtout pour les membres locaux qui aiment à traiter des sujets qui exigent l'attention des deux législatures.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

M. Savary dit qu'ils sont habitués à avoir des rapports officiels de la Nouvelle-Ecosse. A plus forte raison est-il important de les avoir dans le parlement du Canada. Il est impossible que les résolutions donnent le rapport exact des débats. On a fait dire à des membres de la Nouvelle-Ecosse, tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Le peuple a droit de savoir exactement ce qu'il est ses députés.

M. McKenzie pense qu'il pourrait avoir un rapport complet dès le commencement de la session.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 12 DÉCEMBRE 1867.

LE ROMAN DES MÈRES

(Suite.)

Elle dit comment, orpheline presque dès le berceau, elle avait été recueillie par de braves ouvriers du Faubourg-Saint-Antoine.

Comment elle avait répondu à leur générosité par son dévouement et sa tendresse; Comment, leur ayant fermé les yeux, elle s'était pour la seconde fois trouvée seule en ce monde;

Comment elle avait rencontré l'affection d'un jeune artisan, trop pauvre encore pour s'unir à elle par le lien du mariage;

Comment un fils était venu augmenter leur trésor d'amour; Et comment Martial, qui comptait donner un nom à son enfant, l'avait à peine connu, puisque peu de jours après la naissance du petit, il avait péri victime d'un de ces accidents qui trop souvent frappent la classe ouvrière.

Ici un sanglot lui coupa la voix. Le docteur ne donnait plus de signe d'impatience. Il appela son domestique. — Jean, dit-il, apporte un verre d'eau sucrée.

—O monsieur, vous ne savez pas ce que c'est que d'être seule, sans parents sans amis, sous le poids de ce qu'on appelle une faute... Je n'avais pas mangé depuis deux jours.

—Alors je perdis la tête. Il était si mignon, si rose; je n'ai pas voulu le voir mourir. J'ai pensé que le bon Dieu me le sauverait par ce moyen... Et Dieu m'a entendue, l'enfant a été sauvé.

—Et bien? — Eh bien, monsieur, j'ai su ce qu'il était devenu, et j'ai eu le courage de le laisser dans le bien-être, sous les baisers de sa mère adoptive... Je me suis tenue dans l'ombre, remerciant le ciel parce que mon enfant ne pâtissait pas...

—Achevez! — Oh! j'en suis sûre, vous avez deviné qu'Eugène est mon fils! Cette confidence fut suivie d'un paroxysme de douleur plus grand encore que le premier.

—M. Fougère arpenait le plancher en multipliant les gestes; il donna cours à ces paroles véhémentes: —"Oui, j'ai compris. Vous avez fini par ne pouvoir plus vous tenir en repos. C'est cela; on abandonne son enfant, on le livre au hasard d'une tendresse étrangère. Et puis, plus tard, on est pris d'un févreux besoin de le revoir."

—Je me mourais de son absence. — Et moi qui ignorais tout, je vous ai placés chez Madame Zähler. — Vous m'avez donné le seul bonheur que j'ai eue en ce monde. — Eh! quoi, vous parvenez à ce but tant désiré, et vous vous conduisez de manière à être renvoyée!

—Hélas! monsieur, attendez pour me juger. Je n'ai eu qu'un tort: celui de ne pas assez cacher mon amour maternel.

—Ainsi l'on sait... — On sait tout. Voilà pourquoi madame m'a mise hors de chez elle.

—Parbleu! grommela le docteur. Si vous croyez que c'est amusant d'avoir fait une bonne action, élevé un enfant, pour qu'une autre vienne avec droit légal réclamer ensuite la première place dans le cœur de l'adopté.

—Je n'avais rien réclamé, monsieur.

—Vous vous êtes trahie, c'était trop. En pareil cas, vous taire était votre devoir absolu.

—J'avais tant besoin de l'embrasser! — C'est cela, et peut-être l'avez-vous ruiné. — Moi? — Certainement vous avez ébranlé l'amour confiant que madame Zähler avait pour lui. Elle se complaisait à poursuivre son œuvre... Et voilà que vous vous mettez en travers de son calme et de sa bienfaisance! Voilà que vous venez crier: "Je suis sa mère!" — Pardon! pardon! — Sa mère! Non, vous ne l'étiez plus, continua le docteur, s'échauffant de sa propre animation. Vous avez cessé de l'être le jour où votre fils fut abandonné par vous. Je ne suis pas un magistrat pour juger, mais je sens que vos droits n'existent plus dès que vous les avez transmis à une autre.

—Hélas! monsieur, attendez pour me juger. Je n'ai eu qu'un tort: celui de ne pas assez cacher mon amour maternel.

—Ainsi l'on sait... — On sait tout. Voilà pourquoi madame m'a mise hors de chez elle.

—Parbleu! grommela le docteur. Si vous croyez que c'est amusant d'avoir fait une bonne action, élevé un enfant, pour qu'une autre vienne avec droit légal réclamer ensuite la première place dans le cœur de l'adopté.

—Je n'avais rien réclamé, monsieur.

—Vous vous êtes trahie, c'était trop. En pareil cas, vous taire était votre devoir absolu.

—J'avais tant besoin de l'embrasser! — C'est cela, et peut-être l'avez-vous ruiné. — Moi? — Certainement vous avez ébranlé l'amour confiant que madame Zähler avait pour lui. Elle se complaisait à poursuivre son œuvre... Et voilà que vous vous mettez en travers de son calme et de sa bienfaisance! Voilà que vous venez crier: "Je suis sa mère!" — Pardon! pardon! — Sa mère! Non, vous ne l'étiez plus, continua le docteur, s'échauffant de sa propre animation. Vous avez cessé de l'être le jour où votre fils fut abandonné par vous. Je ne suis pas un magistrat pour juger, mais je sens que vos droits n'existent plus dès que vous les avez transmis à une autre.

—Hélas! monsieur, attendez pour me juger. Je n'ai eu qu'un tort: celui de ne pas assez cacher mon amour maternel.

—Ainsi l'on sait... — On sait tout. Voilà pourquoi madame m'a mise hors de chez elle.

—Parbleu! grommela le docteur. Si vous croyez que c'est amusant d'avoir fait une bonne action, élevé un enfant, pour qu'une autre vienne avec droit légal réclamer ensuite la première place dans le cœur de l'adopté.

—Je n'avais rien réclamé, monsieur.

—Vous vous êtes trahie, c'était trop. En pareil cas, vous taire était votre devoir absolu.

—J'avais tant besoin de l'embrasser! — C'est cela, et peut-être l'avez-vous ruiné. — Moi? — Certainement vous avez ébranlé l'amour confiant que madame Zähler avait pour lui. Elle se complaisait à poursuivre son œuvre... Et voilà que vous vous mettez en travers de son calme et de sa bienfaisance! Voilà que vous venez crier: "Je suis sa mère!" — Pardon! pardon! — Sa mère! Non, vous ne l'étiez plus, continua le docteur, s'échauffant de sa propre animation. Vous avez cessé de l'être le jour où votre fils fut abandonné par vous. Je ne suis pas un magistrat pour juger, mais je sens que vos droits n'existent plus dès que vous les avez transmis à une autre.

—Hélas! monsieur, attendez pour me juger. Je n'ai eu qu'un tort: celui de ne pas assez cacher mon amour maternel.

—Ainsi l'on sait... — On sait tout. Voilà pourquoi madame m'a mise hors de chez elle.

—Parbleu! grommela le docteur. Si vous croyez que c'est amusant d'avoir fait une bonne action, élevé un enfant, pour qu'une autre vienne avec droit légal réclamer ensuite la première place dans le cœur de l'adopté.

—Je n'avais rien réclamé, monsieur.

—Vous vous êtes trahie, c'était trop. En pareil cas, vous taire était votre devoir absolu.

—J'avais tant besoin de l'embrasser! — C'est cela, et peut-être l'avez-vous ruiné. — Moi? — Certainement vous avez ébranlé l'amour confiant que madame Zähler



Annonces Nouvelles.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL, COUNTY OF BELLECHASSE.

I do hereby give Public Notice that the Lands hereinafter mentioned will be sold by Public Auction at St. Michel, in the Public Hall, Monday the third day of February next, at ten o'clock in the forenoon, for the Assessments and Charges due to the Municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day, costs and charges included.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BELLECHASSE.

Je donne par les présentes Avis Public que les Terres ci-dessous mentionnées seront vendues par Encaen Public à St. Michel, Lundi, le troisième jour de Février prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour les Cotisations et Charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus les designs, à moins qu'ils ne soient payés avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Table with columns: ST. CAJETAN D'ARMAGH, Range, Rang, Extent in acres, Municipal Tax, School Tax, Road Tax, Taxe de Chemin, On Judgment, Par Jugement, Amount due on each lot, Montant dû sur chaque lot, Reasons, Raisons.

E. M. MCKENZIE, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Bellechasse.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE HOME DE NEW HEAVEN, CONNT.

CAPITAL PAYÉ \$1,000,000. Et en Fonds Publics et Stocks de Banque Nationale \$1,371,516, au 1er Janvier dernier.

CHARTRE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Ayant un Dépôt de \$50,000 dans la Caisse du Receveur-Général. Reconnu par les principaux Membres du Parlement Canadien des deux origines. Ayant 1,000 Agents, de la Nouvelle Orléans à Halifax.

AVEC UNE RECETTE DE \$5,000 PAR JOUR.

Les Edifices Publics d'Ottawa, le Parlement de Québec, l'Eglise Gesù à Montréal et l'Asile de Beauport, entre autres grands édifices, sont assurés à cette Compagnie.

Et après neuf mois d'opération dans le District de Québec, environ \$30,000 à Lévis et à Québec, dans les quinze jours après l'incendie.

Table with columns: Primes reçues, Pertes payées. Rows for years 1861-1866.

LE BUREAU PRINCIPAL POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, Coin des Rues St-Antoine et St-François, Basse-Ville.

J. C. BARTHE, AGENT.

PIANOS-FORTES. PIANOS-FORTES.

PIANOS DE CHICKERING, STEINWAY & DUNHAM.

EXPOSITION DE PARIS DE 1867.

MM. CHICKERING & FILS, de Boston, ont reçu, outre la Grande Médaille de mérite, la Croix de la Légion d'Honneur.

Et MM. STEINWAY & FILS, de New-York, ont été honorés de la première Grande Médaille d'Or par le Jury International.

MM. A. & S. NORDHEIMER, Agents de la Souveraineté du Canada, ont l'honneur d'informer le public de Québec que les célèbres PIANOS-FORTES mentionnés plus haut sont en vente chez leur Agent, M. R. MORGAN, Rue St-Jean, Québec, où il y aura aussi un assortiment de ces instruments venant des Manufacturiers les plus recommandables: PIANOS à 7 Octaves avec les derniers perfectionnements, depuis \$250 et au-dessus.

PIANOS-COTTAGE élégants, à des prix modérés. Ceux qui désirent acheter un bon Piano feraient bien de visiter l'établissement et d'examiner ces instruments.

VENTE A L'ENCAN, PAR CASEY & CIE.

GRANDE ATTRACTION. CADEAUX DE NOEL ET DU NOUVEL AN.

UNE grande consignment d'ARTICLES DE GOUT (de Fabrica Anglaise, Française et Allemande), comprenant: Bijouterie, premier genre, Parfumerie française, Cartes illustrées, Images, Boîtes à ouvrage en bois de rose, Ecrins et Boîtes de toilette, Papiers au Japon, Sachets, Compagnon des dames, Boîtes à cartes, Lunettes d'Opéra, Boîtes à gants, Bouteilles de toilette, avec un choix d'articles de goût, adaptés pour les fêtes prochaines.

Le tout sera vendu sans réserve à l'Encan du soir, à commencer le SOIR, à 7 heures.

Les dames peuvent acheter par arrangement privé, depuis 10 heures jusqu'à 4 heures de l'après-midi, aux Chambres d'Encaen de la rue St-Jean.

CHAMBRE DES NOTAIRES DISTRICT DE QUÉBEC.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des NOTAIRES de ce District aura lieu VENDREDI, le 27 du courant, à UNE heure P. M., à leur Chambre de réunion. Tous les Notaires qui sont sous la juridiction de cette Chambre sont invités à assister, dans le but de s'occuper de matières ayant trait à la profession.

M. N. DAMIEN LÉGARÉ, Secrétaire C. N. Q.

VENTE IMPORTANTE

MARCHANDISES SÈCHES

PREMIÈRE CLASSE, D'ÉTAPE ET DE GOUT, POUR VIDER LEUR MAGASIN.

Tout le Fonds qui se monte à au-dessus de \$130,000!! (CENT TRENTE MILLE PIASTRES), SERA VENDU AVANT D'ALLER HABITER LEUR NOUVEAU LOCAL SITUÉ RUE LA FABRIQUE.

Les Soussignés prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont décidé de VENDRE, à Bon Marché, tout leur FONDS bien assorti de MARCHANDISES SÈCHES, d'Étape et de Gout, valant au-dessus de Cent Trente Mille Piastres,

FONDS ENTIEREMENT NOUVEAU.

Les Soussignés ont décidé de coter leur Fonds actuel à des Prix qui leur permettront d'effectuer une VENTE PROMPTE ET COMPLÈTE.

VENTE A PARTIR DE LUNDI, 21 OCTOBRE.

Afin de commencer à vendre dans leur Nouveau Local (qui doit être achevé bientôt) un

FONDS ENTIEREMENT NOUVEAU.

Ce Fonds est tout nouveau et a été acheté directement chez les Manufacturiers, à des prix réduits, et sur les meilleurs Marchés d'Europe; il consiste en une grande variété de Marchandises de première qualité, savoir:

- SOIERIES, LAINAGES, TOILES, COTONS, Etc., Etc.

Le Magasin sera fermé Samedi, le 19 Octobre, afin de compléter la cote des Marchandises; la Vente pour vider le Magasin commencera Lundi, le 21 courant, et continuera en Gros et en Détail jusqu'à ce qu'on ait disposé de tout le Fonds.

On vendra à moitié prix quatre grand Miroirs du meilleur verre anglais.

O'DOHERTY & Cie., RUE LA FABRIQUE.

N. B.—Les Rouleaux de Coton de Clark et les Gants d'Alexandre sont exceptés de la vente.

On demande immédiatement Cinq ou Six Commis d'expérience.

MARCHE AVANTAGEUX !!

Table with columns: 3500 Verges de Shirting Blanc, 6000 do do, 5000 do Coton Blanc large, 600 do Whitney à Manteaux, 750 do do, 800 do do, 370 do do, 700 do Shirting Winney, 850 do do, 675 do do, 5000 do Garnitures de Robes.

Les Marchandises susmentionnées sont pour la plupart sales et défectueuses, et seront vendues aux prix ci-dessus cotés.

GLOVER & FRY. Québec, 31 oct. 1867.

P. & U. ANGERS, MARCHANDS-ÉPICIERES, N° 108, Encolure des Rues St-Jean et Claire-Fontaine, VIS-A-VIS L'ÉGLISE ST-JEAN.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de former société sous le nom et raison de P. & U. ANGERS pour faire le COMMERCE D'ÉPICERIES au lieu et place de M. ANSELMUS ANGERS, rue St-Jean, vis-à-vis l'Église St-Jean-Baptiste.

Il auront constamment en mains un assortiment complet de Spiritueux et d'Épiceries, tel que: Eau-de-Vie, Genièvre, Vin d'Oporto, Vin de Xérès, Jamaicaque, Liqueurs fines, Bière, Sucre, Sirop, Mielasse, Fleur, Beurre, Savon, Chandelle, Thé, Riz, Café, Biscuits, Fromage, Poisson, Amandes, Raisin, etc., etc.

Il s'occupent de plus les Cultivateurs des environs de Québec qu'ils trouveront toujours à leur magasin tout ce dont ils auront besoin, et aux prix les plus modérés.

Il ont, par leur ponctualité et la qualité de leurs effets, pouvoir mériter leur part du patronage public.

P. & U. ANGERS, Marchands-Épicieres. Québec, 3 déc. 1867.

STÉNOGRAPHIE.

COMME il est probable que l'on aura besoin de plusieurs Sténographes à la prochaine Session du Parlement Local, M. N. ... fera suivre un Cours de Sténographie et enseignera cette partie de l'Art Calligraphique, de cette date à l'ouverture de la Chambre, à tous ceux qui voudront se livrer à ce genre d'écriture.

S'ADRESSER À CE BUREAU. Québec, 27 nov. 1867.

HOTEL RUSSELL, RUE DU PALAIS.

LES Membres de la Législature et autres personnes qui désirent avoir des logements commodes et confortables sous tous les rapports, durant la prochaine Session, pourront s'en procurer en s'adressant aussitôt que possible à l'Hôtel ci-dessus mentionné.

Québec, 23 nov. 1867.—54.

JAMBONS! JAMBONS!

JAMBONS FRAIS préparés au Sucre, de premier choix. A vendre par WOODS & Cie. Québec, 16 nov. 1867.

LARD SALÉ ET SÈCHE POUR DÉJEUNER.

LA meilleure qualité de LARD salé et séché qu'il y ait à Québec. A vendre par WOODS & Cie. Québec, 16 nov. 1867.

BIÈRE FORTE DE GUINNESS.

BIÈRE Forte de Guinness, garantie importée, en Caisses (Pintes et Choppines). A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 3 déc. 1867.

Marinades de Crosse & Blackwell.

UN grand assortiment de Marinades et Sauces, de Crosse & Blackwell. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 3 déc. 1867.

Marinades et Sauces d'Aberdeen.

UN assortiment de Marinades, Sauces, Viandes et Fruits de mer, en sautoir, de Moir & Fils. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 3 déc. 1867.

VINAIGRE.

VINAIGRE de triple force, en Dames-Jeanne. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 3 déc. 1867.

WHISKEY ECOSSE, AÏS.

WHISKEY de Stewart Paisley, en Quatre Pièces. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 3 déc. 1867.

RIZ D'ARACAN.

RIZ d'Aracan, en Sacs, Demi-Sacs et Quart de Sacs. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 3 déc. 1867.

HOTEL FRECHET, COTE LA MONTAGNE.

LES Membres du Parlement, les Employés du Gouvernement, et tous ceux qui visiteront Québec durant la prochaine Session, pourront avoir une pension excellente et des appartements très-comfortables à l'Hotel désigné ci-haut.

Québec, 3 déc. 1867.

MAISON A VENDRE.

UNE BONNE MAISON en bois, à deux étages, située au Faubourg St-Jean, Rue St-George, No. 314. S'adresser au Notaire soussigné.

S. J. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 29 oct. 1867.



Mme. S. A. ALLEN, Dame d'une Réputation Universelle.

Le Restaurateur Universel de la Le Préparateur Universel des Chés... Mme. S. A. ALLEN, Chevalière de l'Ordre de l'Étoile du Nord... Québec, le 10 oct. 1867.

LIBRAIRIE CANADIENNE, 30, RUE ET FAUBOURG ST-JEAN, VIS-A-VIS M. CHS. BINET, CORDONNIER.

ON trouvera constamment à l'établissement de M. EUGÈNE GARANT, les articles suivants: Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Histoire; Classiques Français, Anglais; Fournitures d'Écoles et de Bureaux; Livres de Recompenses; Papiers et Enveloppes de toutes sortes; Papier à Envelopper; Atlas divers de Géographie; Cahiers d'Écriture, avec Exemples et sans exemple; Encre Noire, Rouge et Bleu; Plumes, Crayons mine, Crayons d'Ardoise, Porte-Plume, Ardoises; Cire à cacheter avec mèche et sans mèche; Pépins à encre; Papier à Dessin, Cahiers de Dessin; Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs; Papier Argenté et Doré; Images et Images de tous genres; Imoges en Dentelle; Cahiers de Communion; Crucifix, Chaplets, Statues, Médailles, Coques pour Chaplets; Albums à Photographies; Blancs de Billets; Mutilages; Canifs, Pigeons, Port-Feuilles, Porte-Monnaie; Livres de Mémoires, Cartes à jouer, Images, Encadrés, Livres Blancs; Lampes de Salubrité; Bijouterie pour Dames et Blossiers; Cahiers de Musique; Papier à Journaux, Journaux d'École; Adresses pour Maisons, Magasins et Bureaux; Morceaux pour Albums; Bouteilles de fer blanc pour Enveloppes; Calendriers Perpétuels; Encriers en Verre Coupés; Mousse teinte pour Bouquets; Vases à Fleurs; Boîtes de goût pour Bijouterie; Portes-Montres sans Globe et sans Globe; Concer-tines; Boîtes de Papiers; Boîtes à Mathématiques; Joints d'Écritoire; Savon à la Rose de St. T. Piver, Paris; aussi un choix de PARFUMERIES des meilleures maisons d'Europe, Sachets d'odeurs, Médailles, Bénédictines, Cannes de tout beau choix, venant directement de Paris; Jeux de Loto, de Domino et de Dames; Jeux de Regam-en, etc., etc.

EUGÈNE GARANT.

M. GARANT saisit l'occasion de cette annonce pour remercier ses amis et le public en général de l'engouement que l'on a bien voulu lui donner jusqu'à ce jour.

GARANT & TRUDEL, LIBRAIRES, No. 12, RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

A VENDRE: BIBLIOTHECA CANADENSIS, or, a Manual of Canadian Literature, par Henry J. Morgan.

PRIX — \$2.50 cents. Attendu par le prochain Steamer Guy — Casus Conscientia, 2 vols. Tout pour Jesus, in-12. Mme. Augusta Craver — Recits d'une Sœur, 2 vols. Eugénie Guerin (Journal), in-12. Le Ciel ouvert, in-12. P. Ramière — Espérance de l'Église. Unité de l'Église. Balmis — La Femme. Le Ciel ouvert, in-12. L'Abbé Ed. Barthe — Voix de Jesus, in-18. Cardinal Wiseman — Lampe du Sanctuaire. Mme. A. de Beauchêne — Livre des Jeunes Mères, in-12. Bonnet — De la Douleur, in-12. Mme. Gertz — Gabriel, in-12. L'Enthousiasme, in-12. Calvaire et Autel, in-18. L'Abbé Bénard — Le Christ et César, in-12. L'Abbé Malinouré — Soirs d'Automne, in-12. Mme. Bourdon — Vie Reelle, in-12. Au Ciel l'on se reconnaît, in-12. Vie de Foi du Pèbre, in-18. Père Waly — Le Pèbre en Retraite, in-12. Manuel de l'Ordinaire, in-12. Père Felix — Le Travail, in-12. Père Cabrin — Le Samedi consacré à Marie. Léon Brassy — Les Ruines de mon Couvent, 3 vols. in-12. Fulgence — Le Dérrière en voyage entre Roman, etc. Journal pour Tous, (trois Collections complètes). (Tome XX).

GARANT & TRUDEL, Libraires. Québec, 4 déc. 1867.

LES CLASSES DU SOIR.

Mlle. HELENA McCAFFRY, POUR LES ADULTES.

LES personnes qui désirent en faire partie sont priées de s'adresser immédiatement à l'Hotel Russell, Rue du Palais. Québec, 14 nov. 1867.

A VENDRE PAR LOUIS BOURGET, MARCHE DE LA BASSE-VILLE.

LES soussigné vient de recevoir des articles après l'annulation, et qui sont bien dignes d'attirer l'attention du public en général, il recommande surtout le "Moulin à couper le Tabac, la Presse, la Machine à vaporiser, les Treillis et les Chaises." 5000 Gallons Huile de Loup-Marin.

10 Toisons de Laine, venant directement des laines, Vin de Xérès (Sherry), L. P., Eau-de-Vie, Genièvre, etc., etc. En Douane ou droits payés. Toutes sortes de Tabacs, Cigares, etc.

Un Moulin à couper le Tabac — Capacité, 800 lbs, par jour, et sur un seul homme. — 25 Fils — Une Presse à presser le Tabac, d'une grande force. Une Machine en bon état, de huit forces de Chevaux, propre à charger et à décharger les vaisseaux. Dix Treillis, Chaines, etc.

LOUIS BOURGET, Marché de la Basse-Ville. Québec, 19 nov. 1867.

